**Zeitschrift:** Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue

française

Herausgeber: Le messager suisse

**Band:** 19 (1973)

**Heft:** 10

Rubrik: Communiqués

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

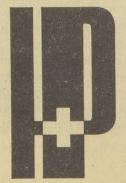
#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 22.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

## hôpital suisse de paris



TÉLÉPHONE 644 40-00



## au service de notre colonie

MÉDECINE GÉNÉRALE (admission dès l'âge de 15 ans) et GÉRIATRIE

CONSULTATIONS
(tous les jours sur rendez-vous)

DISPENSAIRE (lundi, jeudi après-midi sur rendez-vous)

A votre disposition également:

RADIOLOGIE, LABORATOIRE D'ANALYSES MÉDICALES, KINÉSITHÉRAPIE (tous les jours sur rendez-vous)

CONVENTIONNÉ AVEC LA SÉCURITÉ SOCIALE ET AGRÉÉ PAR LES MUTUELLES (prise en charge directe par ces organismes au maximum autorisé).

CONVENTIONNÉ ÉGALEMENT AVEC L'HOSPITALISATION A DOMICILE

Pour de plus amples renseignements prière de s'adresser au secrétariat médical de l'Hôpital, 10, rue Minard C.C.P. Paris 6517-62 92 - ISSY-LES-MOULINEAUX

### Communiqués

#### Avis

Prière de communiquer à l'ambassade de Suisse ou à votre Consulat tout changement d'adresse ou d'état civil, ce qui évitera beaucoup de travail et vous permettra de recevoir régulièrement les numéros du « Messager Suisse » qui vous intéresseront particulièrement.

#### Paris

#### **Promotions**

#### François de Ziegler

Pour succéder à M. Pierre Thévenaz nommé récemment ambassadeur de Suisse au Grand Duché de Luxembourg, le Conseil fédéral l'a autorisé également à se prévaloir du titre d'ambassadeur dans l'exercice de ses fonctions.

Après cinq années de vie parisienne, M. F. de Ziegler, délégué de la Suisse auprès de l'Unesco, conseiller culturel et de presse, puis premier collaborateur du Chef de mission, a été rappelé à Berne par le DPF. Collaborant étroitement avec M. Pierre Graber, conseiller fédéral, ses nouvelles fonctions l'appelleront à des tâches importantes pour lesquelles nous lui souhaitons le succès qu'il mérite. Homme de grande culture — il était le fils de l'écrivain Henri de Ziegler — il avait fait ses études à Genève. Licencié en droit, il est entré au 'DPF en 1945. Successivement, il fut en poste à Marseille, Berne, Nice, Paris, Berne, Moscou, Belgrade, puis conseiller d'ambassade au Caire et à New York (ONU).

D'un abord très réservé, toujours soucieux d'une juste information, c'est le type même du diplomate.

À lui et à sa charmante épouse, nous adressons nos vœux les plus sincères.

#### **Gaspard Bodmer**

M. G. Bodmer succède à M. F. de Ziegler. Né en 1931 à Zurich, il est marié et père de deux petites filles. Ayant fait ses classes primaires à Zurich et Genève, c'est dans cette dernière ville qu'il fit ses études secondaires et universitaires qu'il devait parfaire à Paris et Yale.

Licencié es sciences politiques de l'Institut des hautes études internationales à Genève, diplômé de l'Université de Yale et de l'Institute for Finance à New York, il a travaillé à la Chambre de Commerce à Paris en 1956. Entré l'année suivante au DPF, il fut successivement en poste à Cologne, Berne, Paris (O.C.D.E.), La Haye et Londres. De retour à Berne dès 1969 à la Division des Organisations internationales

où il dirigea la section des Nations Unies et des Organisations internationales, il vient de prendre son nouveau poste à Paris où il compte déjà de nombreux amis. Rappelons que son père est le célèbre collectionneur de manuscrits anciens.

Nous lui adressons ainsi qu'à Madame Bodmer nos vœux de bienvenue.

#### Sylvia Pauli

Mademoiselle S. Pauli qui devait succéder en 1970 à M. Roger Bär, nommé à l'époque directeur de notre marine marchande à Bâle, a été appelée en poste auprès de notre ambassade à Washington. Charmante, modeste, intelligente, Mlle S. Pauli, née à Thoune, y suivit toutes ses classes primaires et secondaires. C'est à Berne qu'elle fit ses études universitaires à la Faculté de droit, suivies d'un semestre d'études à l'Université de Paris. En 1964, elle obtint son brevet d'avocat bernois. Après un séjour d'études à Londres, elle fut nommée juriste à l'administration fédérale des contributions. En 1968, elle entra au DPF et fut nommée en 1969 attachée d'ambassade à La Haye, ville qu'elle quitta pour Paris.

A cette jolie diplomate, nous souhaitons bonne chance.

#### Suisses de France Le Messager Suisse est votre revue

Si vous désirez recevoir tous les numéros de notre publication, abonnezvous dès aujourd'hui. Prix de l'abonnement : 20 F (abonnement de soution à partir de 25 F). Paiement par chèque bancaire 17 bis, quai Voltaire, 75007 Paris, ou à notre C.C.P. 12 273 27 PARIS.



Hélas, chers abonnés, vous êtes nombreux, malgré nos différents rappels, à ne pas avoir encore réglé votre abonnement 1973.

Ayant un budget très limité, nous faisons appel à votre conscience de bon Suisse en vous priant de vous mettre le plus rapidement possible à jour.

Ne pas omettre votre code postal et toujours indiquer s'il s'agit d'un renouvellement ou d'un nouvel abonnement. Prix : 20 F (abonnement de soutien à partir de 25 F) par C.C.P. 12 273 27 ou par chèque bancaire.

L'Administration.

U. S. F.

#### Union des Suisses de France Message à l'intention des présidents des Sociétés suisses de France

Le 16° Congrès de l'Union des Suisses de France se tiendra à Paris les 16 et 17 mars 1974.

Dès maintenant, retenez ces dates.

#### APPEL

Jusqu'à fin septembre, seulement 37 Sociétés ont acquitté leur cotisation 1973.

Notre trésorier souhaite vivement que les 51 Sociétés retardataires se mettent à jour au plus tôt en adressant leur règlement soit par chèque bancaire, soit par C.C.P. (les 3 volets) à l'ordre de l'Union des Suisses de France, 7, rue d'Arcole, 13006 Marseille. Merci d'avance.

Lors du Congrès de Bordeaux, certaines modifications des Statuts de l'Union des Suisses de France ont été proposées. Afin de permettre la préparation de l'Assemblée générale extraordinaire prévue par l'article 20 de nos Statuts, le Président souhaite recevoir au plus tôt vos suggestions sur les modifications éventuelles à apporter aux dits Statuts. Il espère être en possession de ces propositions au plus tard le 30 novembre.

Le Président : Marcel GEHRIG

Libéralisation du contrôle des changes français. — Par arrêté du 10 août 1973, des facilités très larges équivalant à une quasi-suppression du contrôle des changes, sont accordées aux personnes résidant en France. Désormais, les touristes se rendant à l'étranger peuvent exporter 5 000 F par personne et par voyage en billets français, devises ou chèques de voyage. Les dépenses effectuées à l'étranger peuvent être réglées sans limitation au moyen de cartes de crédit; les paiements courants des particuliers pour les besoins de la vie privée (transferts de salaires, secours, études, etc.) peuvent être effectués sans autorisation particulière; les transferts pour achat d'immeubles pourront atteindre 300 000 F.

Toutes précisions seront obtenues auprès des banques françaises.



SOYEZ JEUNES RESTEZ JEUNES VACANCES D'HIVER EN

# SUISSE

Tous renseignements auprès de votre agence de voyages ou de :

L'Office National Suisse du Tourisme 75009 Paris : 11 bis, rue Scribe, tél. 073.63.30 et 57.21